

La mission Vercamer : des pas vers la reconnaissance de l'économie sociale

La mission Vercamer sur l'économie sociale devrait proposer une série de mesures qui visent à favoriser son développement économique. Etat des lieux des travaux, auxquels a participé l'Uniopss. Par Romain Guerry, conseiller technique Uniopss.

Francis Vercamer, député Nouveau Centre et maire de Hem (Nord), a été chargé d'une mission parlementaire sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social. L'objectif, tel que notifié par le Premier ministre¹, consistait à « *préciser le périmètre de ce secteur, en évaluer la situation économique* » et à faire « *des propositions en vue de favoriser la création, le développement et la pérennisation des entreprises sociales* ». Au sein du groupe de travail qui a été constitué, l'Uniopss représentait les associations sanitaires et sociales.

Voici, après la réunion de conclusion de la mission en mars 2010, avant la parution du rapport prévue pour début avril, les premiers enseignements de cette mission².

La philosophie générale qui a animé les débats peut s'analyser au regard de deux critères. D'abord, une volonté affichée par le député de non-discrimination entre les entreprises « *classiques* » (les sociétés de capitaux) et celles de l'économie sociale et solidaire (ESS). Pour M. Vercamer, il ne doit pas y avoir de différences de traitement entre ces diverses formes d'économie.

Second point, l'ESS n'est considérée que sous l'angle économique, c'est-à-dire en tant que secteur créateur d'activité et d'emplois ; les travaux ont été centrés sur les moyens nécessaires pour la développer sur ce plan. A contrario, cela signifie que d'autres aspects de l'ESS, qui font son identité, tels que la démocratie dans l'entreprise, ou l'utilité sociale de ses produits ou services, n'ont pas été examinés. Ce n'était pas l'objet du débat. Cependant, pour M. Vercamer, « *l'ESS doit être un vecteur qui irrigue l'économie classique* ». Autrement dit, il verrait avec bienveillance que ses valeurs influencent les entreprises lucratives.

Pour une réforme de la représentativité des employeurs

Parmi les sujets abordés, les questions institutionnelles ont été mises en avant, le point fondamental étant la reconnaissance par l'Etat et collectivités territoriales du poids et du rôle de l'ESS.

Ainsi, depuis plusieurs années, les employeurs de l'ESS réclament le droit de participer aux discussions interprofessionnelles avec les syndicats de salariés et l'Etat. Pensons à la formation professionnelle ou la réduction du temps de travail par exemple. Mais pour l'heure, ils ne sont pas représentés, donc ignorés, dans ces négociations qui ont des conséquences pratiques fortes sur la vie des entreprises et des salariés. Le député Vercamer partage ce point de vue et devrait faire des propositions en ce sens : « *Il y a eu une réforme de la représentativité des salariés, a-t-il écrit, il faut maintenant qu'il y en ait une de la représentativité des employeurs.* »³

Se pose aussi la question de la reconnaissance par les pouvoirs publics des acteurs de l'ESS. Sur ce point, M. Vercamer propose une labellisation des structures, qui aurait vraisemblablement des incidences fiscales et en matière d'aides publiques. Il envisage un système de labellisation à trois étages. Primo, un label pour les entrepreneurs sociaux, avec les critères qu'ils auront eux-mêmes définis. Secundo, un approfondissement de l'agrément associatif. Enfin, un label transversal « *d'utilité*

¹ Voir François Fillon, Lettre de mission du député Francis Vercamer sur l'économie sociale du 02 octobre 2009.

² Plus d'une cinquantaine de propositions ont été transmises au député, dont plusieurs par l'Uniopss. A l'heure où nous publions ces lignes, nous ne connaissons pas celles qui figureront dans le rapport final remis au Premier Ministre. Il est donc préférable d'attendre la parution avant de les détailler.

³ F. Vercamer dans Nord-Social. Info, le 10 mars 2010.

sociale, finalité sociale ou haute qualité sociétale » qui concernerait l'économie sociale et l'entrepreneuriat social. Pour l'heure, il est difficile d'y voir clair sur ce projet de labellisation, qui est celui qui a suscité le plus d'échanges. En fait, il en ressort que la réflexion n'est pas mûre et mériterait d'être prolongée avant décision.

Des financements publics pour les Cres ?

Autre discrimination à l'encontre de l'ESS, le peu de moyens d'accompagnement sur les territoires. Immédiatement, le parallèle avec les chambres consulaires s'impose. Là aussi, M. Vercamer souhaite avancer : « *Entre les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et les chambres régionales de l'économie sociale (Cres), il y a sans doute des missions consulaires à partager.* ». L'Uniopss espère que le rapport contiendra des précisions sur cette piste et permettra aux Cres de recevoir un financement public pour leurs missions d'intérêt général. Sur l'accompagnement, la CPCA qui représente le monde associatif, a demandé une hausse des crédits du Dispositifs Local d'Accompagnement, afin de parvenir à un taux de 10% d'associations employeurs accompagnées au lieu de 4% actuellement. L'Uniopss, membre de la CPCA, partage cet objectif.

Au plan politique, l'Uniopss a, à l'instar d'autres participants, signalé que l'intégration de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et l'économie sociale (Diéeses) au sein de la DGCS (ex-DGAS) était perçue négativement par le monde de l'économie sociale. Ceci revient en effet à réduire l'économie sociale à sa seule composante « cohésion sociale », en négligeant ses autres dimensions (sport, culture, production de biens manufacturés, banques, mutuelles, etc.). Francis Vercamer partage ce point de vue : « *A propos de la suppression de la Diéeses, j'ai écrit au Premier Ministre et mes collaborateurs ont rencontré ses services. On nous a expliqué que c'était une décision prise bien avant que ne me soit confiée cette mission, dans le cadre de la RGPP* »⁴. Il devrait recommander que la partie la plus économique de l'ESS soit rattachée au Ministère de l'économie, afin que, chaque fois qu'une mesure économique est discutée à Bercy, l'ESS ne soit pas oubliée.

Le président du Ceges⁵, Gérard Andreck, a pris acte de ces orientations. Il a proposé qu'un accord cadre entre l'Etat et l'ESS soit signé, à l'image de ce qui s'est fait récemment en Espagne.

Des soutiens aux finances associatives

En ce qui concerne les associations, le député, après avoir précisé qu'aucune modification de la loi de 1901 ne serait suggérée, a dit vouloir développer « *les associations à vocation entrepreneuriale* ». Concrètement, il s'agirait de compléter la circulaire du 18 janvier 2010 réformant la convention de subvention en permettant qu'un excédent résultant de la bonne gestion d'une subvention puisse servir à constituer des fonds propres.

Parmi les propositions faites au député, plusieurs abordent la consolidation des fonds propres associatifs. Signalons ainsi une proposition sur les titres associatifs, qui sont « *seulement présentés comme des obligations. Il faut les aligner sur les titres participatifs et les traiter comme des fonds propres* ». Une autre suggère que « *les concours financiers publics non utilisés ne soient pas systématiquement récupérés par le financeur afin de favoriser la constitution de fonds propres* ». Autre piste, élargir le périmètre d'intervention d'Oseo⁶ (organisme public de soutien aux PME) aux associations. « *Les difficultés d'encaissement à bonne date des subventions fragilise l'activité des associations. Oseo, qui consent des avances sur les créances publiques détenues par des entreprises, pourrait étendre son intervention aux subventions officiellement notifiées.* »

⁴ F. Vercamer dans Nord-Social.Info, le 10 mars 2010

⁵ Conseil des entreprises, employeurs et groupement de l'économie sociale

⁶ <http://www.oseo.fr/>

Ces propositions rejoignent les préoccupations de l'Uniopss sur la consolidation économique des associations. L'Uniopss a toutefois rappelé que ce souci du développement économique ne devait pas conduire à considérer les associations comme des entreprises comme les autres. Le but premier des associations de solidarité est de répondre aux besoins des personnes fragiles, pas de créer des emplois ou de verser des salaires : le projet économique reste un moyen au service du projet associatif et non une fin.

En conclusion, il faut retenir la qualité d'écoute de Francis Vercamer et l'intense travail fourni par ses rapporteurs. Cela dit, les acteurs de l'ESS espèrent que cette mission ne sera pas un faux espoir et marquera le lancement d'une politique ambitieuse de développement de l'économie sociale et solidaire dans notre pays.